

Construction de la résidence principale

Attestation à joindre à la demande d'opération

COORDONNÉES ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR À REMPLIR PAR LE BÉNÉFICIAIRE

M. Mme. Mlle. Nom* : Prénom(s)* :

Date de naissance* : __/__/____ Lieu de naissance* :

Département de naissance* : Pays :

E-mail* : Téléphone :

Identifiant :

(Présent sur vos relevés d'épargne salariale)

Je soussigné(e), Mme / M atteste sur l'honneur demander le déblocage de mes avoirs pour la construction de ma résidence principale, à l'adresse suivante :

Code postal : Ville :

J'atteste sur l'honneur que l'intégralité des sommes débloquées servira à la construction de ma résidence principale, objet de la présente demande de déblocage. En cas de non réalisation de cette opération, je m'engage à restituer à Epsens, les sommes débloquées. J'ai pris bonne note que si je ne reverse pas ces fonds, ils seront requalifiés en salaire par l'administration fiscale et soumis à ce titre aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu.

Fait à :

Le :

Signature de l'épargnant :

PLAN DE FINANCEMENT (À faire remplir par l'organisme de crédit)

L'opération susvisée dont le coût total est de€ est financée comme suit :

Financement partiel par prêts bancaires : Montant des prêts bancaires :€

Apport personnel* :€

Nom de l'établissement bancaire :

Adresse de l'établissement bancaire :

Date :

Signature et cachet de l'établissement bancaire :

Financement total par apport personnel :

Apport personnel* :€

*Montant comprenant le montant d'épargne salariale. Le remboursement demandé pour votre épargne salariale ne pourra pas excéder le montant de votre apport personnel.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir recours à un prêt bancaire pour le financement de cette opération.

Date:

Signature :

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À CETTE ATTESTATION

- Une copie du permis de construire,
- Si la construction est réalisée par un professionnel : une copie du contrat de construction (daté et signé),
- Si la construction n'est pas réalisée par un professionnel : une copie du devis accepté à condition que des arrhes aient été versées ou copie des factures d'achat de matériaux de gros oeuvre.